Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212202808-20260603-20260601-DE

Commune de SAINT-CARNÉ
1 Place de la Mairie
22 100 SAINT-CARNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **3 JUIN 2026** à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Carné s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. Ronan TRELLU, Maire.
Date de la convocation : 28/05/2026
Membres en exercice : 15 Présents : 15 Pouvoirs : 0

Présents : Ronan TRELLU, Nathalie GUÉRIN, Allain HOUEL, Anne-Sophie LEROUX, Nathalie LANGLOIS, Emmanuelle FLAUX, Didier BOISSONNET, Carmen VOLANTIN, Jérôme RICARD, Jean-Baptiste LE MOING, Gabriel THENARD, Hélène MAUFRAIS, Chrystèle HOUEL, Jean-Baptiste CANIVET, Fabrice LESONGEUR.
Absents excusés : néant
Absent : néant
Secrétaire de séance : Nathalie GUÉRIN

DELIBERATION 2026.06.01 – FINANCES- REALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX RUE DE L'EGLISE – SOLLICITATION DE LA SUBVENTION « BIEN VIVRE PARTOUT EN BRETAGNE » AUPRES DE LA REGION BRETAGNE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les grandes lignes du projet de la rénovation de l'ancienne maison au 7 rue de l'église en 2 logements :

L'ensemble immobilier des 5 et 7 rue de l'église a été acquis par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne en 2021.

Cet ensemble comprend :
- Une petite maison accolée à la salle des fêtes, au 5 rue de l'église
- Une grande maison ancienne au 7 rue de l'église
- Un grand terrain

La commune a rénové énergétiquement la petite maison du 5 rue de l'église et l'a transformé en « logements toutes urgences » via l'accompagnement du Dispositif « Protège-Toit » du Département.

En 2023, la commune a conclu avec La Rance HLM une convention pour la réalisation de 5 logements sociaux.

Enfin, la commune a décidé la réhabilitation énergétique de l'ancienne maison du 7 rue de l'église pour la réalisation de 2 logements communaux à loyer modéré. En effet, la demande de logements sur Saint-Carné est très forte. La réalisation de ces 2 logements sociaux par la commune de Saint-Carné en centre bourg optimiserait l'offre locative.

⇨ Ainsi, en plein cœur de bourg, ce seront 8 logements de créés.

Un audit énergétique a été réalisé sur la maison du 7 rue de l'église et un gain énergétique d'au moins 40% va être atteint grâce notamment à :

- **L'isolation de la maison avec notamment des matériaux biosourcés (laine de bois…)**
- **Le remplacement des menuiseries extérieures**
- **Le remplacement du chauffage actuel (chaudière à fuel) par une pompe à chaleur**
- **La mise en place de panneaux photovoltaïques pour les ballons d'eau chaude**
- **Etc..**

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212202808-20260603-20260601-DE

M. le Maire présente le plan de financement prévisionnel :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL AU 03.06.2026

DEPENSES		RECETTES		
Libellé	Montant HT	Libellé	Taux	Montant
Travaux	358 000.00 €	DSIL sollicitée	33.20%	130 741.60 €
		Fonds vert sollicité	29.00%	114 202.00 €
		Conseil Régional sollicité	12.70%	50 000.00 €
Aleas	35 800.00 €	ORECA (SDE 22) sollicité	5.00%	33 000.00 €
		Autofinancement	20.10%	65 856.40 €
Total	393 800.00 €	Total	100.00%	393 800.00 €

Tableau prévisionnel élaboré au stade de la validation de la phase ESQUISSE-DIAG

Dépenses non subventionnables: *Foncier* *153 000.00 €*
Maitrise d'œuvre *38 500.00 € HT*
Etudes *6 660.00 € HT*

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Lancement AO pour le lot unique de curage : Mi-Février 2026
- (+3semaines) réponse des entreprises à l'AO : début mars 2026
- Analyse des offres (compter 10 à 15j) : Fin Mars 2026
- Démarrage travaux de curage/ démolition : Début Avril 2026
- Présentation de l'AVP : 11 Juin 2026
- Lancement des appels d'offres aux entreprises : Décembre 2026
- Remise analyse d'offres : Février 2027
- Date démarrage des travaux : Mars 2027
- Date de fin de travaux : Février 2028

✓ Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet présenté ci-dessus
- DECIDE de réaliser la rénovation énergétique de l'ancienne maison du 7 rue de l'église en 2 logements communaux à loyers modérés
- VALIDE le plan de financement et le calendrier de l'opération présentés ci-dessus
- SOLLICITE la subvention « Bien Vivre partout en Bretagne » auprès de la Région Bretagne pour la réalisation de ce projet.

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,
Ronan TRELLU

MAIRIE DE SAINT CARNE (Côtes d'Armor)

La Secrétaire de Séance
Nathalie GUÉRIN

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :
- la publication le : 05/06/26 .
Le Maire,
Ronan TRELLU

MAIRIE DE SAINT CARNE (Côtes d'Armor)